

PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GUICHE

Vendredi 5 septembre 2025, salle de réunion de la mairie, 20 heures.

Présents :

Mesdames : Jocelyne Mollet, Isabelle LONGUEVILLE, Lucie DEBARNOT

Messieurs : Gérard SCHALL, Alain LAROCHE, Pierre SIMONNOT, Daniel GUINGAND, Anthony DECERLE, Tom GAUTIER

Absente : Madame Annick SURIVET (donne pouvoir à Monsieur Pierre SIMONNOT)

Secrétaire de séance : Isabelle LONGUEVILLE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion de conseil du 25 juillet 2025.

- Délibération: Madame le Maire présente la proposition de Groupama concernant les risques statutaires des agents communaux pour un montant annuel de 3283 €uros, A ce jour ces risques sont couverts par CNP pour un montant de 4295 euros/an. Au vu de la différence de montant, gain d'environ 1012 euros/a, madame le Maire propose au Conseil de passer ce contrat chez Groupama.

Votants : 10 oui : 10 non : 0 : adopté à l'unanimité

- Délibération: Madame le Maire présente la proposition de Groupama concernant la prévoyance pour les agents communaux (maintien du salaire en cas d'arrêt maladie). Cela représente un coût pour la commune de 7 euros par mois soit 50 euros pour l'ensemble des agents soit 600 euros/an et par salarié et une participation de 1.96 % du salaire brut pour les agents.

Votants : 10 oui : 10 non : 0 : adopté à l'unanimité

- Délibération : Madame le Maire présente la proposition de Groupama concernant la mise en place d'une mutuelle pour les agents communaux. Le coût est estimé à 15 euros par mois et par agent. Madame le Maire précise que cette obligation a été repoussée à 2029.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter cette décision à plus tard

- Délibération : Madame le Maire présente la proposition de l'ONF concernant les affouages sur les parcelles 4 (1.75 ha) et 5 (2.03 ha). Il est décidé d'ouvrir les inscriptions dès ce jour et ce jusqu'au 31 octobre 2025. Le conseil décide de maintenir le prix à 8 Euros le stère.

Votants : 10 oui : 10 non : 0 : adopté à l'unanimité

- Délibération : Madame le Maire présente la proposition de Monsieur et Madame KELLER (Champvent) concernant la volonté d'achat d'une partie de la parcelle AO119 faisant suite à l'achat par Madame TSCHAPPU d'une partie de cette parcelle. L'offre de monsieur et madame Keller et de l'ordre de 2000 Euros. Le Conseil Municipal demande à Madame Le Maire de revoir l'offre à la hausse et dans le même temps demander à Monsieur et Madame des BOSCS qui se sont proposés d'acheter le restant de cette parcelle, s'ils sont toujours acquéreurs et de déterminer un prix de vente en cohérence avec la proposition précédente. Dans les deux cas, les frais de bornage et de notaire devront être pris en charge par les acquéreurs.

Délibération remise à une autre date

- Délibérations : Madame le Maire présente l'offre d'achat à hauteur de 2500 Euros de Monsieur et Madame RAPPAZ concernant la volonté d'acquérir une partie du « chemin de crenin » dont ils sont les seuls utilisateurs (environ 210 m²). Il est convenu avec monsieur et madame RAPPAZ que les frais de bornage et notaire seront à leur charge. Néanmoins il est nécessaire de procéder au déclassement de la partie de voie concernée.

Délibération du déclassement :

Votants : 10 oui : 10 non : 0 : adopté à l'unanimité

Délibération de la vente au prix de 2500 euros :

Votants : 10 oui : 10 non : 0 : adopté à l'unanimité

- Délibération : Madame le Maire expose au Conseil Municipal le fait qu'il y a de plus en plus de dépôts sauvages d'ordures et autres sur la commune. Elle propose d'instaurer une amende sur ces dépôts.

Votants : 10 oui : 10 non : 0 : adopté à l'unanimité pour une amende d'un montant de 100 euros.

- Délibération : Le repas des aînés aura lieu le samedi 15 novembre 2025 animé par Gis animation. Il est proposé un repas. Les personnes résidant à l'EHPAD recevront un colis.

Votants : 10 oui : 9 abstention : 1 : adopté à 9 voix et abstention

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire expose diverses informations

- L'ATD effectue le déploiement du SIG un outil de cartographie des réseaux, informations cadastrales.
- Mise en place des ZFRR (zone française de revitalisation rurale) La Guiche en fait partie pour 6 ans.
- Madame HELD de Saint Martin de Slencey a demandé à la Mairie, suite à la vente de sa maison et avant son départ de la région, l'autorisation de stationner son camping car durant deux mois, place de la gare.

Le Conseil Municipal accède favorablement à cette demande.

- Mickaël HUGUENIN est en arrêt depuis le 14 juillet et ce jusqu'au 14 novembre. Après entretien téléphonique avec le médecin du travail, ce dernier ne le juge pas apte à reprendre le travail dans l'immédiat. Il est nécessaire de réfléchir à l'embauche d'un nouvel adjoint technique à mi-temps pour le temps de l'arrêt afin d'aider Sébastien TWORZYDLO.
- Il convient de commencer la préparation du prochain le bulletin municipal : contacter les associations, les artisans... Sera distribué début janvier. Voir si possibilité d'insérer un article faisant le portrait d'un agriculteur sur plusieurs générations.
- Le marquage des chemins de randonnées est terminé, c'est l'office de tourisme de Cluny qui a pris en charge ce dossier. Une deuxième étape consistera à l'installation des panneaux indicatifs.
- Les immeubles (HLM) appartenant à l'hôpital ont été vendus. Après prise de contact avec Monsieur LLADOS, nouveau propriétaire, celui-ci a expliqué qu'il va procéder à la rénovation, les appartements seront ensuite proposés à la location ou à la vente.
- Les logements sociaux du Rompoix appartenant à CDC Habitat sont également à la vente. La Thoisseyenne, organisme de logements sociaux représenté par Monsieur CHEVOLLAU s'est porté acquéreur. Madame le Maire a rencontré monsieur Chevollau qui demande à la commune de se porter garante du prêt qui doit être mis en place pour le financement. Prêt à hauteur de 260 000 euros. Le Conseil à l'unanimité ne désire pas accéder à cette demande.
- Pierre Yves Lautissier fait savoir que BGI souhaite se porter acquéreur de la parcelle AB 195 ; le Conseil souhaite, avant de donner son avis, connaître la position de BGI quant à la reprise d'activités de l'usine de granulés.
- Un courrier de Monsieur et Madame LAMUR, route des Foyards, informe le Conseil de problèmes d'importants écoulements d'eau sur leur terrain par temps de gros orages. Une réflexion est à considérer avec, peut être, la réfection d'un trottoir avec caniveau, environ 102 mètres.

- Madame SARNECKI a fait un don de 100 euros à la commune.
- La date des vœux du Maire est fixée au Dimanche 11 Janvier 2026 à 11h00

Prochaine réunion le 17 octobre 2025 à 20h00

Séance levée à 22 heures 50

Permanence épicerie :

Annick 28/09/2025

Anthony 5/10/2025

Pierre 12/10/2025

Daniel 19/10/2025

Isabelle 26/10/2025

1/11/25 fermé

Lucie 2/11/2025

Tom 9/11/2025